



## Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

### L'actualisation de la charte du dialogue social au ministère de l'Intérieur: une occasion à saisir pour se faire entendre

Le 10 décembre 2010, M. Bernard GONZALEZ, directeur des ressources humaines au secrétariat général du ministère de l'Intérieur a réuni les organisations syndicales de l'ensemble du périmètre d'emplois du ministère (préfectures, police, gendarmerie, SIC) pour lancer un processus de discussions en vue de l'actualisation de la charte du dialogue social au sein du ministère de l'Intérieur.

**Force Ouvrière** a signé cette charte avec Mme Alliot-Marie, le 11 juin 2009, parce que ce document rappelle les droits des représentants du personnel contenus dans les textes relatifs au dialogue social dans la Fonction publique, notamment les décrets de 1982 sur les CAP et les CTP. La charte peut ainsi aider les responsables syndicaux et les représentants du personnel sur le terrain à interpellier si nécessaire le corps préfectoral parfois oublieux de ses responsabilités en matière de dialogue social avec ses collaborateurs.

Le ministère de l'Intérieur veut à présent adapter la charte du dialogue social à la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique (JO du 6 juillet) et aux décrets à paraître pour en assurer l'application, notamment un décret concernant les futurs comités techniques (non paritaires) destinés à remplacer les actuels comités techniques paritaires.

Cette première réunion a permis l'expression des points de vue généraux des organisations syndicales et M. GONZALEZ a donné son accord pour engager un cycle de rencontres bilatérales avec chaque organisation syndicale sur le contenu de la nouvelle charte. **Il a affirmé clairement sa volonté que le ministère de l'Intérieur pratique un réel dialogue social à tous les niveaux, dans l'administration centrale, les préfectures et autres échelons administratifs et périmètres.**

**Force Ouvrière** attend que cette intention devienne réalité. Elle participera aux discussions et s'attachera à ce que ce processus débouche sur des engagements concrets de l'administration liant les préfets et les sous-préfets vers la mise en œuvre d'un dialogue social effectif (le dialogue suppose des apports réciproques entre deux interlocuteurs, chacun dans son rôle et dans le respect mutuel).

**Force Ouvrière** compte, entre autres sujets, profiter des réunions bilatérales pour insister sur la nécessité que les préfets et secrétaires généraux pratiquent **un dialogue social réel** à l'occasion des CAP régionales et un dialogue social informel dans les préfectures de département en amont des CAP. Ce n'a pas été le cas dans bon nombre de régions pour les CAP régionales d'avancement et de réductions d'ancienneté de cet automne, et nous l'avons déjà signalé au ministère.

En attendant, la charte du dialogue social du 11 juin 2009, que vous trouverez ci-joint, s'applique toujours.

Vous pouvez vous appuyer sur elle pour revendiquer l'écoute du corps préfectoral et pour que les instances représentatives fonctionnent correctement.

